

ORDONNANCES MACRON : LA PROMOTION DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE AU SEIN DE L'ENTREPRISE



LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017 À 17H

**Amphithéâtre Colloque Guy Isaac
Manufacture des Tabacs
21 Allée de Brienne - Toulouse**

Depuis la signature des Ordonnances Macron
le 22 septembre 2017, la négociation collective s'impose
comme un nouveau défi pour les employeurs.

Ainsi, plusieurs questions se posent aujourd'hui.

En effet, quelles sont les évolutions pour l'articulation des normes ?

Ou encore quels sont les impacts de ces ordonnances pour les entreprises?

Autant de questions qui seront mises en lumière lors de
la conférence de la promotion du master 2 DSTE
et sur lesquelles nos intervenants seront amenés à se prononcer !

INVITES A L'HONNEUR

Intervenants :

- **Monsieur De Montvallon**, Ancien étudiant du Master 2 Droit et Sciences du Travail Européen et doctorant à l'Université Toulouse 1 Capitole,
- **Maître Michaud**, Avocat à la Cour, SELARL JURICIAL,
- **Monsieur Valentini**, Directeur des Ressources Humaines chez Willing & Able,
- **Monsieur Caubère**, Secrétaire de l'Union Départementale Haute-Garonne, de la Confédération Générale du Travail (CGT),
- **Madame Pecharman**, Juriste au sein de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.

Animateur :

- **Monsieur Dalle**, Dirigeant d'Esprit RH.



PROGRAMME

17h : Début de la conférence et propos introductifs :

Lise Despeyrou, Laure Laroche, Céline Vergnolle, étudiantes du Master
Monsieur De Montvallon, Ancien étudiant du Master 2 Droit et Sciences du Travail
Européen et doctorant à l'Université Toulouse 1 Capitole

17h20 : L'articulation entre les accords de branches et d'entreprise

Maître Michaud, Avocat à la Cour, SELARL JURICIAL
Monsieur Valentini, Directeur des Ressources Humaines au sein de Willing & Able

17h50 : L'articulation entre le contrat de travail et les accords d'entreprise

Monsieur Caubère, Secrétaire de l'Union Départementale Haute-Garonne, de la
Confédération Générale du Travail (CGT)
Madame Pecharman, Juriste au sein de la Confédération de l'Artisanat et des Petites
Entreprises du Bâtiment

18h20 : Quelles opportunités pour les TPE/PME ?

Maître Michaud, Avocat à la Cour, SELARL JURICIAL
Madame Pecharman, Juriste au sein de la Confédération de l'Artisanat et des Petites
Entreprises du Bâtiment

18h50 : Les nouvelles modalités de conclusion des accords

Monsieur Valentini, Directeur des Ressources Humaines au sein de Willing & Able
Monsieur Caubère, Secrétaire de l'Union Départementale Haute-Garonne, de la
Confédération Générale du Travail (CGT)

19h20 : Questions et propos de fin

19h30 : Cocktail



LE MASTER 2 DROIT ET SCIENCES DU TRAVAIL EUROPEEN TIENT A REMERCIER:

- **Monsieur De Montvallon**, Ancien étudiant du Master 2 Droit et Sciences du Travail Européen et doctorant à l'Université Toulouse 1 Capitole,
- **Maître Michaud**, Avocat à la Cour, SELARL JURICIAL,
- **Monsieur Valentini**, Directeur des Ressources Humaines chez Willing & Able,
- **Monsieur Caubère**, Secrétaire de l'Union Départementale Haute-Garonne, de la Confédération Générale du Travail (CGT),
- **Madame Pecharman**, Juriste au sein de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment,
- **Monsieur Dalle**, Dirigeant d'Esprit RH,
- **Madame Desbarats**, Professeur et Co-Directrice du Master 2 Droit et Sciences du Travail Européen,
- **Madame Fabries-Lecea**, Maître de conférences et Co-Directrice du Master 2 Droit et Sciences du Travail Européen.

